

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD

DU MARDI 05 DECEMBRE 2017

**Présents** : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, NICOT Karelle, LACROIX Régis, GIRIE Isabelle, MORNICO Sonia, BONIN Philippe et LACROIX Arnaud.

**Absents excusés** : MM GRECO Corinne et DAVID Julien

**Secrétaire de séance** : Mme BERTHOLINO Michèle  
Début de la séance : 20h30

### ORDRE DU JOUR

#### Urbanisme

##### **Droit de préemption sur la parcelle AI n° 74.**

Monsieur le Maire présente le dossier. Après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

#### Finances

##### **Révision des tarifs communaux pour 2018**

Monsieur le Maire présente les différents tarifs pratiqués en 2017 pour les services communaux. Après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs pour 2018.

##### **Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, si nécessaire, les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

##### **Indemnité du Trésorier pour l'année 2017**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de délibérer pour le versement à Monsieur Eric GUILLEREY, comptable du trésor chargé des fonctions de receveur municipal, de l'indemnité du comptable, sur la période du 01 janvier au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du versement de l'indemnité à Monsieur Eric GUILLEREY, comptable du trésor, pour la période du 01 janvier au 31 décembre 2017 et accorde cette indemnité au taux de 100%.

#### Personnel

##### **Mise en place du nouveau régime indemnitaire (R.I.F.S.E.E.P.)**

Monsieur le Maire expose, que, dans le cadre de la parité entre Fonctions Publiques et dans le but de simplifier le régime des primes aux agents, le gouvernement a décidé de mettre en place un nouvel outil indemnitaire de référence pour toute la fonction publique territoriale qui viendra se substituer à toutes les primes en vigueur actuellement. Il s'agit du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).

Ce nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle.
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.
- Monsieur le Maire précise que le dossier a été présenté en Commission Technique du Centre de Gestion du Jura le 28 novembre dernier et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres décident d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et le complément indemnitaire (C.I.) selon les modalités inscrites dans la délibération. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 15 décembre 2017. Monsieur le Maire prendra les arrêtés de nomination. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

### **Recensement de la population**

#### **Création d'un emploi d'agent recenseur**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement de l'année 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels, à raison : d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant du 02 janvier 2018 au 28 février 2018. Cet agent recevra une rémunération nette de 840 €.

### **Travaux**

#### **Salle polyvalente et hôtel-restaurant - validation des avant-Projets Définitifs et demande de subvention**

Monsieur le Maire informe que ce point de l'ordre du jour sera abordé au prochain Conseil municipal

#### **Aire de jeux - validation des devis et demande de subvention**

Monsieur le Maire informe que ce point de l'ordre du jour sera abordé au prochain Conseil municipal

Fin de la séance : 22h00

Michel BLASER, Maire

